

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Réunion Ordinaire du 16 DECEMBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq le seize du mois de décembre à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes de Borcq-sur-Airvault, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

**Date de la convocation :** mercredi 10 décembre 2025

**23 présents + 0 pouvoir (23 votes sur 27) :**  
**Quorum atteint (15)**

**Membres titulaires présents :**

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Lucette ROCHER, Jacky JOZEAU, Viviane CHABAUTY, Maryse CHARRIER, Mattieu MANCEAU, Dominique GUILBOT, Frédéric PARTHENAY, Frédérique DAMBRINE (arrivée à 18h45)
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Jean-Claude LAURANTIN, Fabrice DURAND, Jean-Louis RIDOUARD
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY, Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Le Chillou : Françoise RICHARD
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT,
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Micheline REAU, Dominique BARREAU, Alain JEZEQUEL

**0 pouvoir**

**Absents/Excusés** : Huguette ROUSSEAU, Maryse BARIGAULT, Mathias DIXNEUF

**Jean-Claude LAURANTIN a été élu secrétaire de séance**

=====

**DECHETS**

Projet de modernisation de la déchèterie des plantons  
Validation d'étape et mise à jour du plan de financement

**Vu** la délibération D2024-088 du Conseil communautaire du 05 novembre 2024 validant l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre de la déchèterie des Plantons à Airvault ;

**Vu** la délibération D2024-089 du Conseil communautaire du 05 novembre 2024 validant le projet de financement de l'opération ;

**Considérant** l'intérêt du projet de réhabilitation et de l'extension de la déchèterie des plantons pour améliorer l'accès des usagers à ce service et optimiser la collecte, le tri et le traitement des déchets sur le territoire ;

**Considérant** l'avancement du projet présenté au conseil communautaire ;

**Considérant** le plan de financement prévisionnel présenté :

| Dépenses HT                   |                    | Recettes            |                    |
|-------------------------------|--------------------|---------------------|--------------------|
| Maîtrise d'œuvre              | 140 000 €          | Europe Feder/Leader | 100 000 €          |
| Etudes hors marché            | 20 000 €           | DETR (Etat)         | 400 000 €          |
| Travaux                       | 2 043 500 €        | DSIL (Etat)         | 400 000 €          |
| <i>Dont panneaux solaires</i> | <i>300 000 €)</i>  | Région              | 200 000 €          |
| Réseaux                       | 15 000 €           | Département         | 200 000 €          |
| Divers et imprévus            | 35 000 €           | SIEDS               | 150 000 €          |
|                               |                    | ADEME               | 50 000 €           |
|                               |                    | Autofinancement     | 753 500 €          |
| <b>Total</b>                  | <b>2 253 500 €</b> | <b>Total</b>        | <b>2 253 500 €</b> |

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- De valider l'opération à ce stade et son le montant estimatif de 2 253 500 € HT,
- De valider le plan de financement tel que présenté,
- De solliciter les subventions auprès des financeurs énoncés et tout autre financeur,
- De s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- D'autoriser M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette délibération

Fait et délibéré, à Airvault, le 17 décembre 2025  
Et ont signé le Président et le Secrétaire de séance

Le secrétaire de séance,  
Jean-Claude LAURANTIN

Le Président,  
Olivier FOUILLET

M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours par courrier adressé au Tribunal Administratif de Poitiers, 15 rue Blossac, 86000 Poitiers, ou déposé sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat

AR-Préfecture

079-200041416-20251218-10-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 18-12-2025

Publication le : 18-12-2025

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET  
33 Place des Promenades  
79600 AIRVAULT  
Tél. 05 49 64 93 48